



# LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales  
Coudenberg 70

B-1000 Bruxelles

Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.51.01.24

E-mail: [ceplis@scarlet.be](mailto:ceplis@scarlet.be)

[www.ceplis.org](http://www.ceplis.org)

Date: /07/10

Pages: 3

N°14/10

## Ce numéro contient:

- Une rencontre fructueuse pour le CEPLIS avec le Président de la commission du Parlement européen pour le Marché Intérieur et la Protection des Consommateurs.
- La Directive « Services » - Processus d'évaluation mutuelle – Consultation des parties prenantes.
- Nouvelles de nos membres.

## Une rencontre fructueuse pour le CEPLIS avec le Président de la commission du Parlement européen pour le Marché Intérieur et la Protection des Consommateurs.

Le 22 juin 2010, le Directeur Général du CEPLIS, Dr. Theodoros Koutroubas, a rencontré **M. Malcolm Harbour**, Membre du Parlement Européen à son bureau bruxellois. M. Harbour, qui en tant que membre du Parti Conservateur Britannique, est membre du Groupe politique des Conservateurs et Réformateurs Européens (ECR), préside la commission pour le Marché Intérieur et la Protection des Consommateur.



La réunion a été arrangée suite à un séminaire organisé par le Conseil des Ingénieurs britanniques à Londres le 24 mai 2010, lors duquel M. Harbour a eu l'opportunité d'échanger avec le Dr. Koutroubas des idées sur l'avenir des professions.

Après avoir brièvement présenté le travail du CEPLIS, le Directeur Général a insisté sur le besoin d'une reconnaissance claire des spécificités de nos professions au niveau de chaque nouvelle loi européenne. Le Dr. Koutroubas a informé

l'eurodéputé du lancement de l'Institut de Recherche de Leeds sur les Professions Libérales et a sollicité son aide pour la reconnaissance par le Parlement Européen de l'Institut de Leeds en tant qu' « Institut d'Intérêt Communautaire ».

M. Harbour a montré un grand intérêt pour le projet de l'Institut de Leeds et a demandé qu'on le familiarise avec le travail du CEPLIS sur la Formation Professionnelle Continue, le Dialogue Social et les Cartes Professionnelles Européennes.

Le Président du Comité pour le Marché Intérieur et la Protection des Consommateurs a suggéré que la **Formation Professionnelle Continue** devienne l'un des sujets clés qui pourrait être mis en avant par l'un des groupes de recherche parlementaires dans lesquels il est impliqué.

Malcolm Harbour nous a aussi informé du lancement d'une étude sur la mise en œuvre de la **Directive sur la Reconnaissance Mutuelle des Qualifications Professionnelles** (2005/36/EC) prévue durant le mois de janvier 2011. Il pense qu'il y aura une révision complète de la Directive en question suite aux sérieuses difficultés rencontrées durant son processus de mise en œuvre. Selon lui, la Directive 2005/36/EC ne reflète plus les problématiques actuelles sur le terrain telles que la formation continue par exemple.

Sur la question des **plateformes communes**, l'eurodéputé britannique a exprimé son intention de produire une étude sur les raisons de la non mise en œuvre de l'article 16 de la Directive 2005/36/EC. Il a offert de nous mettre en relation avec sa collègue, Mme Bernadette Vergnaud – Parlementaire Européenne française du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement Européen et Vice-présidente du Comité pour le Marché Intérieur et la Protection des Consommateurs, qui travaille actuellement aussi sur les plates-formes.

**Enfin, M. Harbour a annoncé le possible lancement d'un « Acte pour le Marché Unique ».** Cet acte aura pour objectif d'identifier les principaux problèmes liés à l'accès au Marché Intérieur. Une consultation publique sur cet Acte sera lancée au début de l'année prochaine et le Parlementaire a clairement fait comprendre que « *la porte est ouverte à toute contribution* ».

## **La Directive « Services » - Processus d'évaluation mutuelle – Consultation des parties prenantes.**

Comme vous le savez, la date limite de transposition pour la Directive « Services » a expiré à la fin de l'année 2009. Depuis le mois de janvier de cette année, tous les Etats Membres de l'Union Européenne se sont engagés ensemble avec la Commission Européenne dans un processus de révision afin d'évaluer certains aspects de leurs cadres légaux applicables aux fournisseurs de services repris dans la Directive en question. Cette nouvelle méthode de travail, connue plus communément sous le nom de « processus d'évaluation mutuelle », a été prévu par la Directive elle-même. Dans le contexte de ce processus, la Commission Européenne a aujourd'hui lancé une consultation publique invitant les parties prenantes intéressées à partager leurs analyses et commentaires sur les mesures nationales applicables lors de

l'implantation de fournisseurs de services et les prestations transfrontalières de services.

La consultation vise des critères spécifiques imposés aux fournisseurs de services ( les mêmes qui sont actuellement examinés par les Etats Membres dans le « processus d'évaluation mutuelle »). De plus amples détails et explications dans le document se référant à la consultation. En plus de ce document en rapport avec la consultation et le questionnaire, vous trouverez des fiches spécifiques par pays qui ont pour but de donner une brève vue d'ensemble et des exemples pertinents des règles applicables aux fournisseurs de services dans chaque Etat Membre.

Les documents relatifs à la consultations sont disponibles en cliquant sur le lien internet suivant :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2010/services\\_directive\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/services_directive_en.htm)

L'annonce de presse publiée par la Commission Européenne est disponible en cliquant sur le lien internet suivant :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/862&format=HTML&aged=0&language=EN&quiLanguage=en>

**En raison des limites de temps imposées par la Directive pour l'ensemble du processus, la date limite pour la consultation est prévue pour le 13 septembre. La contribution de vos membres à cette consultation est très importante et nous comptons sur vous pour les encourager à répondre au questionnaire. Nous espérons aussi que vous partageriez avec nous vos réponses.**

## Nouvelles de nos membres

- **M. Armand Gersanois**, membre du Bureau Exécutif du CEPLIS et Président de la Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO) a , conjointement avec M. Dominique Blanc – Président de l'Union Fédérale des Ostéopathes de France (UFOF) – décerné un prix spécial aux représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat français durant l'assemblée générale du l'UFOF à Paris.

